



1ter, place des martyrs de
la Résistance et de la
Déportation
93110 Rosny-sous-Bois
☎ 01.48.54.00.19



82 Rue de Vaujours
93470 COUBRON
☎ 01 43 88 26 57 06 88 89 91 46
francoise.deshuraud@gmail.com

Assurance RCP :

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33 (0)149313131
contrat. n° 4000716162 /0

Notice d'information

**Séjour du dimanche 4 mai au samedi 10 mai 2025 :
CR-2025-02 Alsace**

Numéro fédéral du séjour : FR 015875

La sortie est ouverte aux adhérents de Coubron Rando, inscrits à l'activité de randonnée pédestre (« **rando normale** ») et titulaires de la licence FFR 2024-2025 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence 2024-2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un « Pass découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants :si possible, minimum 21

Dates du séjour : du dimanche 4 mai au samedi 10 mai 2025

PROGRAMME

Les randonnées seront encadrées par un guide agréé proposé par le centre Cap France
En PJ, une proposition de programme.

Le programme est modifiable en fonction des souhaits du groupe.

Déplacements pendant le séjour : covoiturage

LIEU DE SEJOUR

Domaine Saint-Jacques Route du Mont Sainte Odile- Saint Nabor 67530 OBERNAI

C'est un centre Cap France.

Accès :

Par la route, depuis Coubron, entre 440km par N4 et 486km par A4 (péage)

Covoiturage pour se rendre à Obernai.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée
Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du
Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif
Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



HEBERGEMENT

Chambres doubles standard salle d'eau avec douche, wc.

Piscine couverte

Restauration

Prestation : du dîner du 1^{er} jour au pique-nique du jour du départ.

Repas servis dans le restaurant – **boissons comprises**

Pique-nique pour les randonnées les mardi, jeudi, vendredi et pour le samedi jour du départ.

(pour le pique-nique : prévoir 2 boîtes hermétiques, des couverts, une gourde)

Le séjour est réservé en pension complète.

COUT DU SEJOUR

- Le coût du séjour est fixé à environ **605 €**, en chambre de 2, en pension complète. Tarif variant en fonction du nombre d'inscrits.

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au pique-nique du dernier jour,
- Boissons comprises.
- Petits déjeuners en buffet.
- Lits faits à l'arrivée
- Les taxes de séjour.
- Le guidage des randonnées par un accompagnateur
- La visite d'un château.
- Les assurances facultatives mais rendues obligatoires (annulation, interruption, assistance rapatriement)

Ne sont pas compris

- Le voyage AR, et les déplacements sur place.
- Les dépenses d'ordre personnel
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"



INSCRIPTIONS

Dès maintenant

PAIEMENT

- 155 € avant le 10 janvier 2025
- 150 € avant le 10 février 2025
- 150 € avant le 10 mars 2025
- 150 € avant le 10 avril 2025

On réajustera ensuite si besoin.

Ce règlement doit être fait

- Par virement en précisant : **Alsace**
IBAN : FR69 2004 1000 0127 2319 3Y02 048 BIC : PSSTFRPPPAR
- Ou par chèque (à l'ordre de Coubron Rando) à donner à Françoise Deshuraud.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

- Annulation avant le 3 février : retenue de 30% du montant du séjour.
- Annulation entre le 3 février et le 5 avril : retenue de 40% du montant du séjour.
- Annulation entre le 5 avril et le 26 avril : retenue de 70% du montant du séjour.
- A partir du 26 avril, la totalité du séjour est retenue.
- Tout séjour commencé est dû en totalité.

Naturellement en cas d'annulation, les montants de l'assurance et de la contribution fédérale ne sont pas remboursés.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT* et UEIT* ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du



séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

*=EIT et UEIT contributions tourisme pour FFRP et CDRP 93

RECOMMANDATIONS

L'équipement de base du randonneur (chaussures étanches, imperméables).
Amener votre petite pharmacie, vos médicaments et vos recommandations médicales si vous avez des pathologies particulières.

Amicalement,

La Responsable Tourisme : MP FRANCOIS

La responsable du séjour est Françoise DESHURAUD

Conditions générales de vente consultables sur le site de Coubron Rando ainsi que les notices d'assurance
[www, coubronrando.com](http://www.coubronrando.com) onglet : l'association puis code du tourisme